

14 ° Corps d'Armée

Lyon le 8 Mai 1894

Génie

Direction de Lyon

Place de Lyon

N° 121

Rapport du Lieutenant-Colonel Vieillard Chef du Génie, au sujet de l'emmagasinement d'explosifs au fort de Bron et tendant à obtenir une allocation de 2200 f pour l'organisation de clôtures d'isolement.

(Décision Ministérielle du 19 Avril 1894, n° 8156)

La décision du 19 Avril dernier n° 8156, le Ministre statuant dans les conclusions du procès – verbal de la conférence tenue à Lyon le 29 Janvier 1894, concernant l'emmagasinage d'explosifs dans les locaux du fort de Bron fait connaître que la dépense de 3200 francs nécessaire pour organiser les clôtures d'isolement des locaux d'après les propositions des conférents, parait excessive et il prescrit d'établir un dispositif de fermeture plus économique dans l'ordre d'idées indiqué par Mr le Général Commandant Supérieur de la Défense.

Le Chef du Génie à l'honneur de présenter le nouveau projet de fermeture rédigé conformément aux prescriptions ci-après c'est-à-dire en remplaçant la forte palissade en bois de 2 m de hauteur prévue au procès verbal en date du 29 Janvier 1894 pour isoler la cour d'entrée du parados par une clôture en ronce artificielle de même dimension maintenue tous les 2 mètres par des poteaux en fer à double T scellés dans un massif en béton tout en conservant cependant le dispositif à claire voie pour les 2 passages de l'enceinte basse et pour les parties voisines des encadrements afin d'assurer leur solidité.

Le nouveau projet comporte quatre parties comme l'ancien ; il ne semble guère possible de les détruire. L'inspection du plan annexé au procès-verbal de conférence précité montre en effet qu'il est absolument nécessaire de placer les portes D et E pour clore le couloir central du parados et la casemate de la pompe à leur débouché dans la cour du cavalier. On pourrait à la rigueur supprimer l'une des portes P ou P', mais alors on n'aurait qu'une seule communication entre le parados et le cavalier, ce qui rendrait extrêmement difficiles les mouvements de matériel à l'intérieur du fort.

La substitution de la ronce artificielle à la palissade à claire-voie prévue primitivement pour la clôture de la cour d'entrée conduit à une économie de 1000 F, ce qui fait ressortir la dépense totale pour le dispositif complet ainsi qu'il résulte de l'état estimatif ci-joint à 2200F, soit une augmentation de 200 F sur l'estimation de 2000 F de Mr le Général Commandant Supérieur de la Défense, augmentation justifiée pour le maintien de la 4^{ème} porte.

En conséquence, le Chef du Génie à l'honneur de demander au Ministre que pareille somme soit allouée à la place de Lyon au titre de l'exercice 1894, pour effectuer les clôtures d'isolement des locaux renfermant les explosifs du fort de Bron.

Au cas où l'allocation de 2200 F ne pourrait être faite en une seule fois le Chef du Génie demanderait qu'il soit alloué 1220 F pour organiser la clôture de la cour d'entrée du parados dont l'exécution est la plus urgente comme ayant pour but d'empêcher les personnes ayant pénétré dans cette cour de se rendre dans les magasins d'explosifs.

Signé = Vieillard

